



Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 137 de l'ordre du jour provisoire**

**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2018-2019**

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À la section IV de sa résolution [71/272](#), l'Assemblée générale a autorisé les activités liées à toutes les étapes du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, et prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport d'étape, précisant notamment le montant des dépenses et de l'ensemble des coûts afférents au projet.

Le présent rapport fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis le rapport précédent du Secrétaire général ([A/71/333](#)), notamment sur la vérification de la conception parasismique initiale, la création du comité des parties prenantes, élément essentiel de la structure globale de gouvernance, le recrutement des membres de l'équipe de gestion du projet et la sélection de la société de conseil principale et de consultants indépendants spécialisés dans la gestion des risques. Outre des renseignements sur la mise aux normes parasismiques, le rapport comporte des informations sur plusieurs autres objectifs de conception du projet, notamment l'utilisation rationnelle des espaces, le rendement énergétique et l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Le projet est en bonne voie: la construction devrait s'achever en 2023 et les dépenses globales devraient rester dans les limites du montant maximum estimé à 40 019 000 dollars, puisqu'elles ne devraient faire l'objet que de révisions mineures.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 septembre 2017).

** [A/72/150](#).



Il est recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport et des prévisions de dépenses révisées, d'approuver la création de deux emplois de temporaire au sein de l'équipe de gestion du projet et d'ouvrir un crédit d'un montant de 4 116 858 dollars pour le projet pour 2018.

I. Introduction

1. Le présent rapport d'étape est soumis en application de la section IV de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a approuvé l'option C du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des éléments en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok, sa teneur et son calendrier d'exécution, ainsi que les dépenses afférentes, estimées à un montant maximum de 40 019 000 dollars, et prié le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-douzième session, un rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du projet, précisant notamment le montant des dépenses et de l'ensemble des coûts afférents au projet. Il fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis la publication du rapport précédent du Secrétaire général (A/71/333).

2. L'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs précédemment indiqués : les travaux les plus récents, portant sur l'accessibilité et la mise aux normes parasismiques, visaient à rendre le bâtiment conforme aux objectifs contemporains de performance en matière de sûreté sismique et plus accessible à tous. Il ressort du contrôle effectué par le consultant engagé par la CESAP qu'eu égard aux améliorations apportées récemment à la conception structurelle sismique, l'approche adoptée pour combler les lacunes en matière de sécurité des personnes est appropriée.

3. On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif des travaux de planification et des mesures connexes prises à ce jour, ainsi qu'un état des lieux sur les points suivants : a) coopération avec les États Membres et le gouvernement hôte; b) gouvernance du projet, notamment au sein du Comité des parties prenantes et des groupes de travail, et relations de travail avec le Bureau des services centraux d'appui du Secrétariat; c) recrutement des membres de l'équipe de gestion du projet et réévaluation des compétences requises; d) état d'avancement du projet; e) mesures prises pour rendre le bâtiment de la CESAP accessible à tous; f) finalisation de la conception parasismique; g) mise en pratique des enseignements tirés de la collaboration avec le Siège et le pays hôte et suite donnée aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne; h) révision des prévisions de dépenses globales fondée sur les coûts effectifs et les dernières enquêtes, estimations, analyses et informations sur la conception en date.

4. On trouvera également dans le rapport les informations demandées par l'Assemblée générale aux paragraphes 8, 10, 13, 17, 23 et 24 de la section IV de sa résolution 71/272, notamment, des renseignements détaillés sur les futurs revenus locatifs, l'utilisation rationnelle de l'énergie, les contributions volontaires et en nature des États Membres et les mesures visant à atténuer les risques, notamment ceux liés aux taux de change.

II. Progrès accomplis au cours de la période considérée

A. Coopération avec les États Membres et le gouvernement hôte

États Membres

5. Régulièrement, la CESAP a informé les États Membres et leur a demandé des contributions volontaires. Elle a présenté des exposés lors des réunions du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission tenues le 20 janvier et le 30 juin 2017. Le 12 janvier 2017, elle a adressé aux membres du Comité une note verbale dans laquelle elle les a informés que la Division de l'administration était prête à fournir des informations détaillées sur le projet afin que les États Membres puissent aisément trouver des moyens de l'appuyer.

6. La CESAP a également sollicité les compétences d'administrateurs auxiliaires et de personnel détaché à titre gracieux. En juillet 2017, elle a publié un avis sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat afin de recruter des administrateurs auxiliaires de certaines familles d'emploi et ayant des compétences spécifiques, et présenté une demande en ce sens aux membres du Comité consultatif des représentants permanents le 30 juin 2017. Elle examinera les réponses reçues et assurera le suivi avec les États Membres ayant proposé leur aide.

Relations avec le pays hôte

7. La CESAP est restée en contact avec le Ministère des affaires étrangères du pays hôte afin de solliciter son aide et son soutien au projet. Depuis le rapport précédent, plusieurs réunions ont eu lieu entre la Division de l'administration de la CESAP et le Département des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères du pays hôte (le 17 juin et le 11 novembre 2016 et le 30 janvier, le 27 mars et le 21 juin 2017). La CESAP a continué de solliciter l'aide du Ministère en ce qui concerne les locaux provisoires où le personnel de l'ONU devra s'installer pendant la durée des travaux d'éventuelles contributions en nature.

8. Au cours de la période considérée, le pays hôte a informé la Commission que le bâtiment « BC » du complexe gouvernemental de Chaeng Wattana, situé à une trentaine de kilomètres au nord de la CESAP et envisagé comme locaux transitoires, n'était plus disponible. Le pays hôte a proposé une autre solution dans la même zone, et des discussions sont en cours à ce sujet.

9. Afin d'appuyer le projet, le pays hôte a facilité la coordination entre la CESAP et les autorités compétentes en organisant le 27 mars 2017 une réunion interorganisations avec les autorités de la ville de Bangkok, le Département des travaux publics et de l'aménagement des zones urbaines et rurales, du Ministère de l'intérieur, et le Département du protocole et le Département des organisations internationales du Ministère des affaires étrangères. Il a également fourni des informations et des éclaircissements sur la réglementation intéressant l'exécution du projet.

10. En ce qui concerne la mise en commun des connaissances et des pratiques optimales, le pays hôte a aidé activement la CESAP dans ses contacts avec diverses entités locales. Le 12 mai 2017, le Ministère des affaires étrangères a organisé la visite d'une grande société multinationale qui a son siège en Thaïlande et a obtenu le certificat « Platine » selon les critères du Leadership in Energy and Environmental Design. L'équipe de la CESAP a été informée des approches novatrices de cette société en matière de gestion des installations, de gestion du changement et de modernisation technologique (voir également le paragraphe 21

ci-après). Le pays hôte a également organisé le 21 juin 2017 une réunion avec le Secrétaire général du Conseil thaïlandais des ingénieurs, au cours de laquelle celui-ci a fait connaître à l'équipe de la CESAP les meilleures pratiques thaïlandaises en matière de mise aux normes parasismiques et de gestion des travaux.

11. Des discussions sont en cours avec le pays hôte concernant la possibilité pour le Ministère des affaires étrangères, le Conseil des ingénieurs et d'autres organismes thaïlandais compétents de donner des conseils techniques et généraux à la CESAP dans le cadre des contributions en nature que le pays hôte apporte au projet.

B. Gouvernance du projet

12. Conformément à la structure globale de gouvernance du projet, définie dans le rapport précédent et restée inchangée, le responsable du projet est la Secrétaire exécutive de la CESAP. Celle-ci a chargé le Directeur de l'administration de la CESAP de la supervision et de la gouvernance du projet, notamment de la liaison et des échanges avec les parties prenantes internes et externes, ainsi que des questions stratégiques exigeant des décisions au plus haut niveau. L'exécution du projet au quotidien est placée sous la direction du chef de projet attitré.

Comité des parties prenantes

13. Le Comité des parties prenantes, créé en janvier 2017, a tenu sa première réunion le 17 février 2017. Il tient des réunions ordinaires ou extraordinaires. Les réunions ordinaires se tiendront trimestriellement jusqu'à l'achèvement du projet, prévu pour 2023. Le calendrier des réunions sera fixé au début de chaque année civile et coordonné par le chef de projet.

14. Le responsable du projet préside le Comité des parties prenantes. Le rôle du Comité est de donner des conseils et des orientations au responsable du projet.

15. Des groupes de travail ont été créés au sein du Comité des parties prenantes; ils portent sur la durabilité, l'accessibilité ainsi que la sécurité et la santé au travail. Un quatrième groupe de travail a été créé pour tenir les organismes locataires informés des déménagements et des questions logistiques afin de réduire au minimum l'incidence sur leurs activités. Il appuiera l'action de l'équipe de gestion des opérations, composée de tous les organismes locataires, qui se réunit généralement tous les deux mois à la CESAP. La prochaine réunion du Comité des parties prenantes est prévue pour la fin août 2017.

Rôle de coordination et de contrôle du Bureau des services centraux d'appui du Siège

16. Le Bureau du Directeur de l'administration de la CESAP collabore avec le Bureau des services centraux d'appui au Siège à l'occasion de vidéoconférences trimestrielles et, le cas échéant, d'entretiens bilatéraux.

17. Le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs du Bureau des Services centraux d'appui entretient des contacts étroits avec l'équipe de gestion du projet de la CESAP par des réunions de coordination bimensuelles concernant l'exécution, le suivi et le contrôle du projet. Cette collaboration favorise également la mise en commun des pratiques optimales et des enseignements dégagés des divers projets d'équipement menés par le Secrétariat dans le monde et permet à l'équipe de déceler rapidement les risques éventuels du projet.

18. Le Bureau des services centraux d'appui et la CESAP ont conclu en juin 2017 un accord d'administration et de coordination qui définit clairement la structure hiérarchique, les fonctions et les responsabilités de chacun, ainsi que les dispositions administratives prises par le Siège et la CESAP pour disposer de mécanismes solides de contrôle interne et d'assurance de la qualité.

C. Connaissances locales et enseignements tirés de l'expérience

19. Dans sa résolution 71/272, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui du Département de la gestion du Secrétariat, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des précédents projets de construction et de rénovation aux fins de l'exécution du projet de mise aux normes parasismiques, et notamment de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement. Elle a en outre encouragé le Secrétaire général à faire appel au savoir, aux technologies et aux moyens locaux à toutes les étapes du projet. Les mesures prises en ce sens sont décrites par thème ci-dessous.

Accessibilité, aménagement des locaux et gestion du changement

20. En ce qui concerne l'accessibilité, la CESAP a tiré parti de ses ressources internes, en particulier de la Division du développement social, et sollicité le Bureau des services centraux d'appui, la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les droits des personnes handicapées et le Comité des droits des personnes handicapées pour évaluer l'accessibilité de l'ensemble de ses locaux entre le 19 juin et le 7 juillet 2017. Elle entend ainsi appliquer les meilleures pratiques appliquées par l'ONU et dans le monde entier afin de respecter les dispositions de la résolution 70/170 de l'Assemblée générale sur une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées.

21. En outre, grâce au pays hôte, le personnel de la CESAP a visité les locaux d'une entreprise locale créée il y a 100 ans et employant plus de 55 000 personnes, dont 8 000 à son siège à Bangkok. Celui-ci a récemment fait l'objet d'une importante rénovation comportant la modernisation de deux tours de 10 étages et la construction d'une nouvelle tour de 22 étages, et axée sur l'écoconception et le réaménagement des espaces de travail. Consciente qu'un déménagement susciterait une certaine résistance, l'équipe de gestion du projet a choisi de rénover les bureaux existants en optimisant l'espace dans le cadre d'une stratégie de gestion du changement. La CESAP étudie la possibilité d'élaborer une stratégie similaire de gestion du changement.

22. Le responsable des installations de l'entreprise locale a présenté sa méthode de gestion de l'évolution des conditions de travail le 20 juin 2017, à la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, organisée par la CESAP et à laquelle ont participé plusieurs membres du personnel de la Division de l'administration de la Commission.

23. En outre, le passage de l'entreprise locale à un aménagement plus efficace des espaces de travail nécessitait un accroissement de la circulation verticale et il a donc fallu analyser celle-ci en profondeur et la modifier. Tirant parti de cette expérience locale, la CESAP a entrepris une étude de la circulation verticale dans le bâtiment du secrétariat.

24. Pour ce qui est des stratégies de gestion du changement, coordonnées par le Bureau des services centraux d'appui, la CESAP examine actuellement les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement et des stratégies de gestion souple

de l'espace de travail à New York, ainsi que du « travail intelligent » à Genève, afin de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de gestion de l'espace de travail à Bangkok. Cette stratégie, l'une des initiatives les plus visibles et les plus importantes de la CESAP, complètera d'autres initiatives de transformation des modes de fonctionnement actuellement en cours.

Stratégie de gestion souple de l'espace de travail

25. La CESAP réaménage actuellement le quatorzième étage du bâtiment du secrétariat afin d'avoir des espaces de bureau plus ouverts et plus informels. Ce réaménagement servira de projet pilote aux fins de la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail fondées sur les meilleures pratiques de l'ONU, les retours des parties prenantes et le contexte local. Une fois la rénovation achevée, les bureaux seront présentés à l'ensemble des membres du personnel afin de recueillir leurs impressions, dont il sera tenu compte lors de l'élaboration d'une stratégie à long terme de gestion souple de l'espace de travail. À cet égard, la CESAP a demandé conseil au Bureau des services centraux d'appui en ce qui concerne les meilleures pratiques suivies par l'ONU dans le monde entier.

26. Parallèlement, la CESAP prépare une étude sur l'utilisation de l'espace, similaire à celles menées aux offices des Nations Unies à New York, Genève et Vienne. Cette étude permettra de recueillir des données essentielles sur la fréquence et les modes d'utilisation des espaces existants, dont il sera tenu compte pour élaborer la stratégie à long terme de gestion souple de l'espace de travail.

Efficacité énergétique et mesures écologiques

27. Dans sa résolution [71/272](#) (sect. IV, par. 10), l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de tenir compte de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la planification et l'exécution du projet. La CESAP s'est informée auprès de l'entreprise locale mentionnée au paragraphe 21 ci-dessus de ses initiatives sur l'efficacité énergétique et de sa décision de demander un certificat selon les critères du Leadership in Energy and Environmental Design, pratique locale courante. Elle cherche actuellement à savoir si le système Leadership in Energy and Environmental Design est un système de labellisation des bâtiments écologiques convenant au projet de mise aux normes parasismiques.

Matériaux locaux et techniques de construction locales

28. Le 21 juin 2017, le Secrétaire général du Conseil thaïlandais des ingénieurs a rencontré une équipe de la CESAP afin de lui faire part des meilleures pratiques thaïlandaises en matière d'ingénierie et de construction et du récent projet de mise aux normes parasismiques du siège d'une banque locale, insistant sur l'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques de construction disponibles en Thaïlande.

29. La CESAP continue de collaborer avec les universités locales et l'Institut asiatique de technologie en ce qui concerne la conception parasismique, l'évaluation des risques et la supervision des travaux de construction.

D. Gestion du projet

Équipe de projet

30. Dans sa résolution [71/272](#) (sect. IV, par. 20), l'Assemblée générale a approuvé la création à Bangkok de cinq emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 agent local) destinés à l'équipe de gestion du projet et à l'équipe d'appui. Le recrutement

visant à pourvoir ces postes est terminé. La CESAP s'est employée activement à attirer des candidates qualifiées, envoyant des courriels aux associations d'ingénieurs, aux coordonnateurs pour les questions relatives à la situation des femmes et aux écoles d'ingénierie, et utilisant des outils de recrutement tels que LinkedIn et d'autres médias sociaux. Ces efforts de communication ont abouti à la sélection de candidates aux postes de fonctionnaire chargé des achats (P-3), d'ingénieur du génie civil (P-3) et de chef de projet (P-5). Elle a également pourvu les postes d'ingénieur de projet (P-4) et d'assistant administratif (agent local). Tous ces fonctionnaires sont déjà sur le terrain et contribuent déjà à l'élaboration du projet, à l'exception du chef de projet, qui rejoindra officiellement l'équipe le 1^{er} septembre 2017.

31. Le coordonnateur de projet (P-4) qui sera au Bureau des services centraux d'appui au Siège et dont le poste sera financé en partie par le projet Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique, devrait être recruté en septembre 2017. Étant donné que le projet Africa Hall devrait s'achever en 2021 et que le projet de mise aux normes parasismiques durera jusqu'en 2023, le Secrétariat réexaminera les accords de partage des coûts à l'approche de la date d'achèvement du premier.

32. La CESAP examine régulièrement la charge de travail de la phase actuelle et des phases suivantes du projet et les ressources nécessaires, conformément au paragraphe 23 de la section IV de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'à chaque étape du projet les prévisions de dépenses soient fondées sur un examen approfondi et actualisé des besoins sur le terrain.

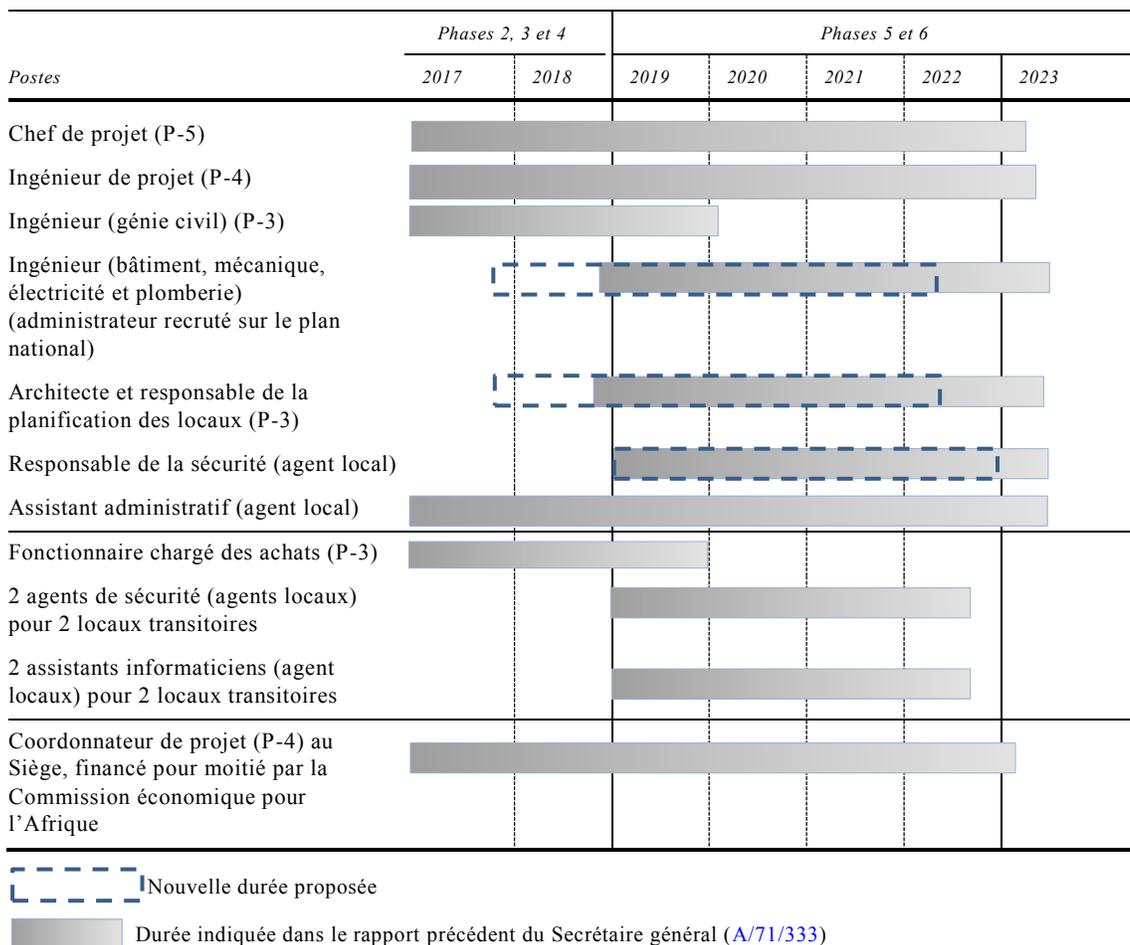
33. En 2018, avec le concours de la société de conseil principale, les travaux porteront essentiellement sur les aspects cycle de vie du projet, la planification de l'aménagement de l'espace et la stratégie de gestion du changement. Pour assurer une supervision et un suivi efficaces des activités de la société de conseil principale, la CESAP propose d'apporter des modifications mineures aux paramètres de l'équipe de projet énoncés dans le rapport précédent du Secrétaire général (voir [A/71/333](#), sect. V.C et annexe III) : a) le poste d'administrateur chargé de la logistique et de la coordination (administrateur recruté sur le plan national) deviendrait un poste d'architecte chargé de l'aménagement de l'espace (P-3), pour la même durée de quatre ans et six mois, mais de janvier 2018 à juin 2022 et non plus de janvier 2019 à juin 2023; b) l'ingénieur en bâtiment, mécanique, électricité et plomberie (administrateur recruté sur le plan national) travaillerait également de janvier 2018 à juin 2022 et non plus de janvier 2019 à juin 2023; c) la durée du contrat du responsable de la sécurité (agent local) serait réduite de six mois, puisque ce poste n'est pas nécessaire pendant la période de garantie contre les vices (premier semestre de 2023).

34. La conversion du poste d'administrateur chargé de la logistique et de la coordination (administrateur recruté sur le plan national) en poste d'architecte chargé de l'aménagement de l'espace (P-3) tient au niveau de responsabilité et aux compétences techniques nécessaires pour élaborer et gérer la mise en œuvre de la stratégie de transition vers une gestion souple de l'espace de travail. Elle résulte également de discussions avec le Bureau des services centraux d'appui concernant les enseignements tirés d'autres projets d'équipement. Étant donné que le réaménagement et la modernisation des bureaux seront, avec la sécurité des personnes, l'aspect le plus important du projet et celui qui aura la plus grande incidence, ce nouveau poste est jugé essentiel. Son titulaire aura également les compétences requises pour s'acquitter des tâches qu'il était envisagé de confier à l'administrateur chargé de la logistique et de la coordination, notamment la

supervision de la construction et la coordination de l'emménagement dans les locaux transitoires puis dans les locaux définitifs.

35. Les modifications proposées ci-dessus seront globalement sans incidence sur les coûts. Le coût total de la gestion du projet reste de 4 879 000 dollars, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans la section IV de sa résolution 71/272. La figure 1 montre le tableau d'effectifs proposé et les durées actualisées des contrats du personnel. Les modifications proposées apparaissent également dans la structure de l'équipe de projet figurant à l'annexe I du présent rapport.

Figure 1
Durée des contrats du personnel de projet



E. Système interne d'assurance qualité du projet

36. Le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie est le projet d'équipement le plus vaste et le plus complexe jamais entrepris par la CESAP. Jusqu'à présent, elle avait mené de petits projets de rénovation dont les travaux pouvaient se faire de nuit ou sans que le personnel doive se déplacer en masse, et sans que son fonctionnement n'en soit perturbé. En revanche, la mise aux normes parasismiques est un grand projet de rénovation dont les travaux devront se faire pendant les heures de bureau et nécessiteront de déplacer la plupart des fonctionnaires. Selon la matrice de risque,

au tableau 5 du rapport précédent du Secrétaire général (A/71/333), les principaux risques du projet concernent la continuité des opérations ou la possibilité d'exécuter le projet en perturbant au minimum les activités de la CESAP et des locataires.

37. L'une des principales contraintes physiques auxquelles se heurte le projet est que le complexe, densément peuplé, se situe sur un site de taille modeste où il faut également prévoir des locaux transitoires en même temps que divers travaux, dont certains ne relèvent pas du projet, notamment la construction d'un nouveau poste d'entrée sécurisé et d'une nouvelle bibliothèque, la modernisation d'une salle de conférence et d'autres rénovations mineures. Ces contraintes physiques et le grand nombre de parties prenantes font que le projet de mise aux normes parasismiques doit disposer d'une structure normalisée de communication de l'information, permettant une coordination et une communication efficaces avec toutes.

38. Pour atténuer les risques et réduire au minimum les retards de construction et les inconvénients pour les locataires, la CESAP entend établir aux fins du projet de mise aux normes parasismiques un protocole normalisé de communication de l'information concernant tous les projets de construction et d'équipement menés sur le site. La mise en place de ce système nécessite de recruter à court terme un consultant chargé de mettre en place et de renforcer les capacités et les moyens de l'équipe des Nations Unies dans les services administratifs, notamment l'équipe du projet de mise aux normes parasismiques et les parties prenantes telles que les services de gestion des conférences, les services informatiques et les services de sécurité de la CESAP.

F. Gestion des risques

Cabinet indépendant de gestion des risques

39. Conformément à la résolution 71/272 de l'Assemblée générale (sect. IV, par. 14), le Bureau des services centraux d'appui est en train d'acquérir les services d'un cabinet indépendant de gestion des risques, qui relèvera directement de lui et fournira des conseils aux fins de la mise en place d'un cadre de gestion des risques propre au projet et de l'analyse qualitative et quantitative des risques, notamment des mises à jour périodiques de l'inventaire des risques du projet. Des modèles de risque serviront à déterminer si les réserves pour imprévus suffisent à couvrir les risques prévisibles. Le coût de ces services sera pris en charge par le projet et cofinancé par le projet de rénovation de l'Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique.

40. La passation de marché, effectuée depuis New York, a commencé au début de 2017 avec un appel à manifestation d'intérêt à l'échelle mondiale. Onze entreprises internationales ont répondu à cet appel et sept ont soumis des propositions. Au moment de la rédaction du présent rapport, la procédure était presque terminée et l'attribution du marché était imminente.

Gestion intégrée des risques

41. C'est l'équipe de gestion du projet de la CESAP, appuyée par la société de conseil principale, qui se charge de la gestion intégrée des risques au niveau local. À cette fin, elle examine soigneusement les risques et possibilités que présente le projet, prenant des décisions objectives pour atténuer les risques et tirer pleinement parti des possibilités. La société de conseil principale aidera la CESAP, en coordination avec le cabinet indépendant de gestion des risques, aux différentes phases du projet, qu'il s'agisse de la conception, de l'appel d'offres ou de la

construction. La gestion des risques portera sur la gestion et le contrôle du changement, ainsi que sur la gestion des contrats, des coûts et du budget.

Inventaire des risques

42. Au début du projet, la CESAP a créé un inventaire des risques régulièrement mis à jour lors des réunions hebdomadaires, où chaque risque porte un numéro d'identification et où sont mentionnés la date à laquelle il a été signalé, le nom de la partie prenante qui l'a signalé, sa cause, la forme sous laquelle il pourrait se manifester, les incidences qu'il pourrait avoir, la probabilité qu'il se réalise, la personne qui en est responsable, les mesures prises pour l'atténuer et leurs effets, son état et son suivi. Tous les risques sont surveillés et contrôlés par l'équipe de projet. Les six risques que l'équipe juge les plus importants au stade actuel du projet sont décrits ci-après.

Risques liés aux taux de change

43. À tous les stades de la planification du projet, une attention particulière est accordée à la gestion des risques de change. Les principales dépenses du projet, telles que le contrat avec l'entreprise de construction, devraient être engagées en dollars des États-Unis de manière à éviter tout risque de change. Le contrat de conception sera probablement en euros, mais ce n'est pas la dépense la plus importante du projet et le degré de risque sera modéré. Elle sera suivie de près et il en sera rendu compte dans les futurs rapports d'étape. Le baht thaïlandais ne sera probablement utilisé que pour de petits contrats, notamment aux fins de l'étude du sol, de l'évaluation d'accessibilité et des essais destructifs, où le risque de change devrait rester faible.

Risques de sous-estimation du coût de la conception

44. Pour protéger l'Organisation contre le risque de hausse du coût de la conception, la CESAP a inclus dans la demande de proposition des clauses spécifiques stipulant que le projet doit être élaboré et exécuté dans le strict respect des exigences d'une conception économiquement rationnelle et selon un calendrier de construction accéléré. Il y est dit expressément que les travaux doivent pouvoir être faits dans la limite du budget approuvé par l'Assemblée générale. Le contrat conclu avec la société de conseil principale dispose que pour satisfaire à cette exigence, celle-ci peut devoir revoir ses plans à ses frais si l'estimation du coût de la construction dépasse le budget disponible.

Risques de perte de revenus locatifs

45. La CESAP continue de communiquer de manière soutenue avec les organismes locataires au sein de l'équipe de gestion des opérations, dialoguant avec eux régulièrement pour répondre aux préoccupations concernant le projet.

46. Une étude de marché sur les loyers d'espaces commerciaux à Bangkok a été effectuée en 2016 aux fins de l'exercice biennal 2018-2019. La CESAP propose de maintenir les loyers de 2016-2017 en 2018-2019 afin de dissuader les locataires de chercher d'autres locaux pour la durée du projet. De cette manière, elle encouragera les locataires à continuer de cohabiter avec d'autres entités des Nations Unies et les aidera à planifier leur budget pendant la première phase de développement du projet. Elle atténuera les risques et encouragera les organismes locataires à poursuivre leurs opérations dans les locaux de la CESAP, où ils peuvent bénéficier d'un large éventail de services (sécurité, soins médicaux, banque, poste, apprentissage et restauration) et d'un accès aisé au Centre de conférences des Nations Unies, et entretenir des relations avec d'autres organismes des

Nations Unies. La CESAP procédera à une nouvelle étude de marché en 2018 afin de fixer les montants des loyers pour 2020-2021, permettant ainsi aux locataires de planifier leurs activités et d'établir leur budget en temps voulu. On trouvera aux paragraphes 64 à 67 ci-après les informations sur les futurs revenus locatifs demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de la section IV de sa résolution [71/272](#).

47. La CESAP examinera avec la société de conseil principale les méthodes de construction et de réinstallation afin que tous les locaux transitoires soient sur place, dans ses installations, de façon à ce que le projet soit exécuté de la manière la plus efficace et la plus économique possible et perturbe le moins possible les activités des locataires.

Risques de gestion inefficace du projet

48. La CESAP a mis en place un système d'assurance qualité afin que tous les conflits, chevauchements et interactions potentiels entre le projet de mise aux normes parasismiques et ses autres projets d'infrastructure soient pris en considération en vue d'éliminer les doubles emplois et d'accroître les gains d'efficacité.

Risques liés à la non-disponibilité de locaux transitoires

49. La CESAP a demandé au pays hôte de l'aider à obtenir des locaux transitoires (voir par. 7 et 8 ci-dessus) et engagé une entreprise locale pour enquêter sur le coût et la disponibilité des locaux commerciaux sur le marché immobilier local.

Risques de troubles civils et de catastrophes naturelles

50. Le Département de la sûreté et de la sécurité doit assurer le suivi et donner des avis en cas de détérioration de la situation locale pouvant influencer sur le projet. Sachant que certains événements peuvent survenir sans avertissement préalable, la CESAP a demandé à tous les prestataires d'en tenir compte dans leurs matrices de risque et de prévoir des mesures d'atténuation telles que l'utilisation d'autres itinéraires d'approvisionnement et lieux d'entreposage, afin d'éviter tout retard.

G. Passation de marché

51. La CESAP a commencé dès le début de 2017 à acquérir les divers services de consultant approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/272](#).

Société de conseil principale

52. Le recours aux services d'une société de conseil principale est l'un des éléments indispensables au projet. Le Secrétaire général a le plaisir d'annoncer que la passation de marché se déroule comme prévu.

53. Le fonctionnaire chargé des achats étant entré en fonctions rapidement, la CESAP a pu réaliser une étude de marché stratégique et solliciter les États Membres, le Comité consultatif des représentants permanents, le Ministère des affaires étrangères thaïlandais, les chambres de commerce et organismes professionnels, les journaux locaux, le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et l'Association des architectes siamois (Thaïlande), leur communiquant des informations sur le projet et lançant l'appel à manifestation d'intérêt afin de toucher le plus grand nombre possible de fournisseurs répondant aux conditions requises. Grâce à cette campagne de communication ciblée, 31 sociétés de 18 pays ont manifesté leur intérêt auprès de la CESAP. Au total,

63 fournisseurs de 23 pays (12 pays développés et 11 pays en développement ou en transition) figuraient sur la liste des sociétés invitées à soumissionner, qui a été publiée conformément au calendrier fixé le 17 mars 2017. Les évaluations techniques et financières ont été effectuées et au moment de la rédaction du présent rapport, le processus d'attribution touchait à sa fin. Le contrat devrait être signé au dernier trimestre de 2017, conformément au plan-cadre du projet.

H. Conception générale du projet et intégration de la composante parasismique

54. Le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie sera établi par la société de conseil principale selon des paramètres stricts de rentabilité et de rapidité des travaux, dans les limites du budget fixé et des plans de dépenses approuvés par l'Assemblée générale. La société de conseil principale élaborera d'abord un avant-projet sommaire qui sera soumis à l'approbation de la CESAP, puis s'attachera à la conception afin de présenter un plan de construction final remplissant tous les critères techniques et réglementaires. Elle examinera le plan de mise aux normes parasismiques du secrétariat et des bâtiments de service élaboré par l'Institut asiatique de technologie et l'intégrera aux dossiers techniques finaux du projet. L'Institut asiatique de technologie se tiendra à disposition pour apporter des précisions et modifier au besoin la conception parasismique, dont il sera responsable tout au long du projet.

Plan de mise aux normes parasismique

55. L'Institut asiatique de technologie a mis au point et affiné la conception parasismique tout au long de l'élaboration du projet. Le recours à l'analyse non linéaire a permis de réduire de 20 % – pourcentage préconisé dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/71/333, par. 22) – à 15 % la proportion de colonnes nécessitant une mise aux normes parasismiques, ce qui diminuera d'autant le coût des travaux. Le montant des gains financiers prévus sera fixé quand la société de conseil principale aura terminé la conception générale (en principe, en 2018) et intégré la composante parasismique à sa méthodologie et au dossier de la passation de marché du projet. Dans notre prochain rapport d'étape, nous informerons l'Assemblée générale de toute réduction des coûts pouvant résulter de ce facteur.

56. Le plan de mise aux normes parasismiques a été examiné par l'ingénieur du génie civil recruté dans l'équipe du projet. Lors de cet examen, d'autres ajustements mineurs de la conception ont été passés en revue, soumis au contrôle qualité par la CESAP et entérinés par le responsable de la conception parasismique. L'examen a confirmé que l'utilisation de polymères renforcés de fibre de carbone sur les colonnes était réalisable et économiquement rationnelle.

Optimisation et utilisation de l'espace

57. Comme indiqué précédemment (voir A/71/333, par. 34 à 37), la CESAP a chargé un cabinet d'architectes local de concevoir de nouveaux espaces de bureaux pour le bâtiment du secrétariat. Réalisée au premier trimestre de 2016, l'étude a fait ressortir que la CESAP pouvait économiser jusqu'à 20 % de l'espace actuellement utilisé si l'espace intérieur était réaménagé. En outre, la conversion des bureaux fermés en espaces ouverts favoriserait l'adoption de stratégies de gestion souple de l'espace de travail.

58. La CESAP a accordé une attention soutenue à ce point clé de la gestion du changement, se fondant sur l'étude susmentionnée et analysant les enseignements

acquis par le Secrétariat à New York et à Genève et les efforts déployés récemment par le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale du Travail à Bangkok. Elle communique également avec le Ministère des affaires étrangères thaïlandais et étudie des projets récents d'établissements commerciaux de la région de Bangkok portant sur les mêmes problèmes. Ces observations, qui ont permis à la CESAP d'envisager des pistes très encourageantes, ont été utilisées pour concevoir des espaces de travail qui seront mis à l'essai dans le cadre du projet pilote prévu au quatorzième étage du bâtiment du secrétariat de la CESAP (voir par. 25). Ce projet en est actuellement au stade de la planification initiale. Les informations données en retour par le personnel et les autres usagers seront prises en compte et les modifications intégrées lors d'essais suivants. Quand la phase d'essai sera achevée en 2018, la CESAP pourra plus aisément mettre au point les plans d'aménagement définitifs avec le personnel et les locataires. Ce processus contribuera à assurer l'adhésion du personnel et des autres usagers au projet.

59. Un plan détaillé d'aménagement de l'espace a été inclus au cahier des charges de la société de conseil principale, dans la conception détaillée des aspects cycle de vie du projet. Les services chargés de planification de l'espace examinent : a) la nécessité à court terme de déplacer le personnel, les lieux de réunion, les espaces commerciaux et les équipements connexes dans des locaux provisoires à chaque phase du projet; b) la nécessité à long terme d'améliorer de 20 % l'efficacité de l'utilisation de l'espace conformément à l'étude réalisée au premier trimestre 2016 (voir [A/71/333](#), par. 36); et c) la possibilité d'augmenter la surface disponible sans augmenter la superficie au sol, qui sera étudiée lors de la phase de conception.

Efficiences énergétique

60. La société de conseil principale doit avoir un ingénieur spécialiste de l'efficacité énergétique et de l'écoconception dans son équipe de gestion du projet. Elle devra d'abord passer en revue tous les documents existants concernant le projet, notamment le rapport sur la performance des façades réalisé en 2012 et mentionné dans le rapport précédent du Secrétaire général ([A/71/333](#), par. 38 et 39). Elle devra étudier les conclusions précédentes, selon lesquelles il serait possible de réduire de 16 à 18 % la consommation d'énergie en améliorant l'isolation et le vitrage du bâtiment du secrétariat.

61. La seconde tâche de la société de conseil principale est d'examiner toutes les normes applicables, notamment en matière d'économie d'énergie et d'eau, et de concevoir le projet d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments par une réduction de la consommation d'énergie et d'eau potable, de la production de déchets et de l'utilisation de matériaux non renouvelables, et l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Accessibilité

62. L'équipe du projet collabore avec la Division du développement social de la CESAP pour s'assurer la collaboration de spécialistes de la conception universelle et de l'accessibilité de sorte que le projet soit conforme avec l'objectif d'une Organisation des Nations Unies inclusive pour les personnes handicapées, formulé par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/170](#). La portée de l'action et les tâches à effectuer ont été définies lors de plusieurs conférences téléphoniques et réunions de coordination. La première étape du processus a été de comprendre l'accessibilité telle qu'elle est définie à l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui fait ressortir trois aspects principaux : le cadre

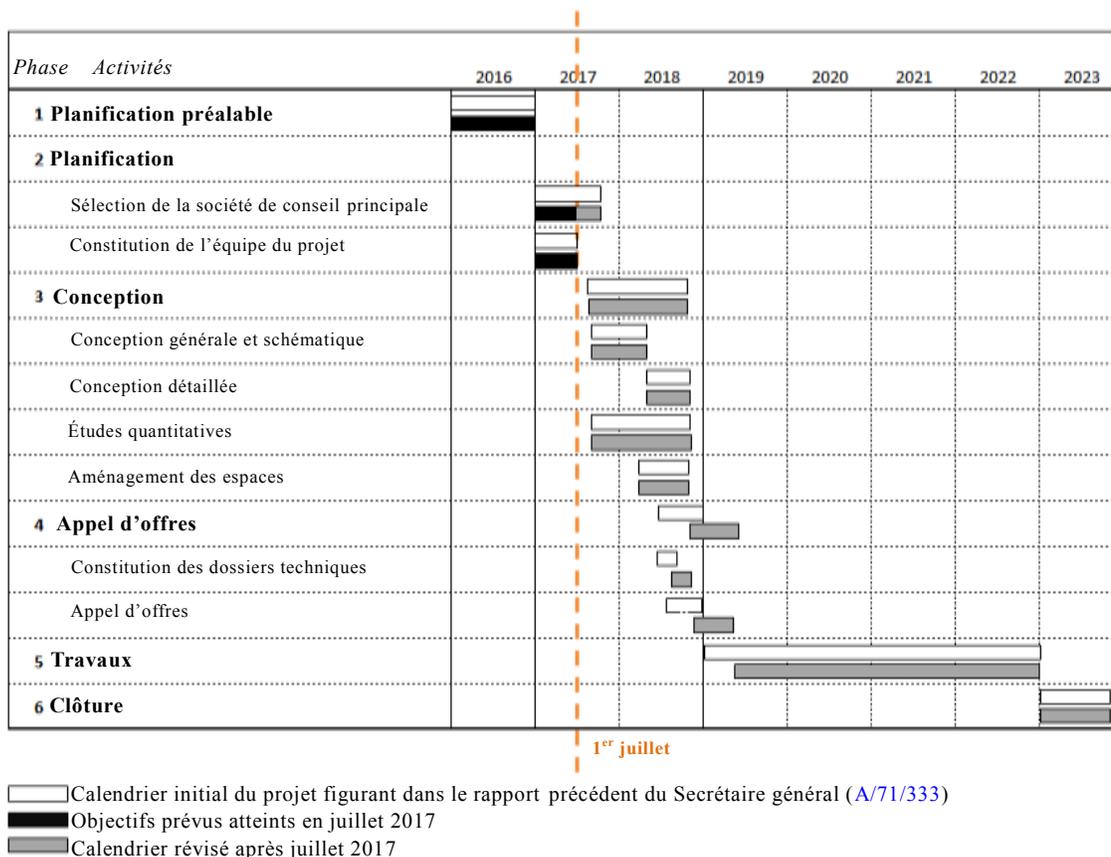
bâti, les technologies de l'information et des communications et les services. Il a donc été fait appel à des spécialistes de chacun de ces domaines.

63. L'équipe a aussi informé et mobilisé les locataires et les parties intéressées membres du Groupe de travail sur l'accessibilité, qui comprend le Groupe de la gestion des installations, le Groupe de la gestion des conférences, la Division du développement social, la Section de la gestion des ressources humaines (Centre d'apprentissage et Centre médical), la Section de la gestion de l'information, des communications et de la technologie et l'Organisation internationale du Travail. En outre, un questionnaire a été envoyé aux organismes locataires pour recueillir des informations sur les mesures qu'ils prennent dans leurs locaux et leurs bonnes pratiques de conception en la matière. À ce jour, les consultants en accessibilité ont réalisé une évaluation des locaux, étudiant le cadre bâti et s'entretenant avec diverses parties intéressées de ce qui a été fait et doit être fait en matière d'accessibilité dans le cadre de leurs activités. Parmi elles figuraient des membres du Groupe de travail sur l'accessibilité, des organismes locataires et des membres du personnel et visiteurs handicapés.

I. Calendrier du projet

64. La figure 2 présente le calendrier proposé pour le projet au 1^{er} juillet 2017. Les barres blanches correspondent au calendrier original du projet figurant dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/71/333), les barres noires aux objectifs prévus atteints en juillet 2017 et les barres grises au calendrier révisé après juillet 2017. Il convient de noter qu'en juillet 2017, toutes les activités prévues dans le calendrier initial avaient été réalisées dans les temps. Dans le calendrier révisé après juillet 2017, le plan général du projet reste inchangé à l'exception de la phase d'appel d'offres (phase 4), qui commencera trois mois plus tard que prévu initialement, et de la phase des travaux, devenue plus courte (barre grise à la ligne 5). La durée totale des deux calendriers est donc identique. Le calendrier révisé correspond à celui proposé pour les services de la société de conseil principale faisant objet de l'appel d'offres.

Figure 2
Proposition de calendrier du projet (1^{er} juillet 2017)



J. Revenus locatifs

65. Les revenus locatifs proviennent essentiellement de la location de bureaux à des organismes des Nations Unies et à d'autres entités liées aux activités de la CESAP. Des locaux sont également loués pour une banque, une agence de voyages, un bureau de poste, une cafétéria, deux cafés et un réfectoire. Les loyers correspondent aux prix du marché. Leur montant net figure au chapitre 2 des recettes.

66. Pour l'exercice 2016-2017, les loyers sont de 264 dollars par an et par mètre carré pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de 279,60 dollars pour les locataires commerciaux. Pour aider les locataires dans leur planification budgétaire, on estime lors la première année de l'exercice biennal le taux de l'exercice suivant et on les en informe. En avril 2017, à la suite de l'évaluation réalisée en 2016, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont été informés que le taux de 2018-2019 resterait de 264 dollars par an et par mètre carré. Les revenus locatifs sont estimés à 7 014 554 dollars pour l'exercice 2018-2019, soit 779 680 dollars de plus qu'en 2016-2017, hausse qui tient essentiellement à une augmentation générale de l'espace disponible à la location au cours de l'exercice.

67. Le tableau 1 présente une estimation du montant des revenus locatifs par exercice biennal pendant la période de travaux proposée et pour l'exercice 2024-2025, lorsque l'optimisation de l'espace aura accru la surface disponible à la

location. Si la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail génère de nouveaux gains d'efficacité (par exemple en réduisant la superficie au sol occupée par le personnel du secrétariat de la CESAP), de nouvelles entités des Nations Unies pourraient être attirées dans le complexe, ce qui augmenterait d'autant les revenus locatifs.

Tableau 1
Estimation des revenus locatifs

(En dollars des États-Unis)

	2016/2017	2018/2019	2020/2021	2022/2023	2024/2025
Loyer par an et par mètre carré	264	264	À déterminer en 2018	À déterminer en 2020	À déterminer en 2022
Revenus locatifs (calculés à partir du tarif locatif actuel)	6 234 874	7 014 554	7 014 554	7 014 554	7 489 754 ^a

^a Comprend une augmentation de 475 200 dollars obtenue par optimisation de l'espace.

III. Responsabilité du projet

68. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat a prévu dans son plan de travail axé sur le risque pour 2017 un contrôle détaillé du projet de mises aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la CESAP, conformément au paragraphe 13 de la section IV de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de superviser le projet et de rendre compte de ses principales constatations dans ses rapports annuels sur ses activités.

69. Le BSCI a effectué un audit dans les locaux de la CESAP en mars et avril 2017 et lui en a communiqué les résultats détaillés le 17 mai 2017. L'équipe du BSCI a noté avec satisfaction que les activités de planification préalable avaient été achevées de manière satisfaisante. Il s'agissait d'inspections visuelles, d'études de faisabilité et de la conception structurelle préliminaire, effectuées par du personnel spécialisé et des experts-conseils.

70. Le BSCI a également noté avec satisfaction que les activités de gouvernance avaient été achevées en mars 2017, notamment la création d'un accord précis de coordination et d'appui entre le Bureau des services centraux d'appui et la CESAP, prévoyant : a) la création rapide d'une équipe de gestion du projet et la mise en place de d'appui aux lignes hiérarchiques claires; b) la création d'un comité des parties prenantes qui aidera la Secrétaire exécutive et le Directeur de la Division de l'administration à gérer efficacement le projet; c) la mise en place d'un cadre indépendant de gestion des risques dès le début de l'exécution du projet.

IV. Dépenses et coûts prévus

A. Dépenses effectives et prévues du projet pour 2017

71. Le tableau 2 indique les dépenses effectivement engagées au 1^{er} juillet 2017 et le montant total des dépenses prévues pour 2017.

Tableau 2
Dépenses effectives et prévues du projet pour 2017

(En dollars des États.-Unis)

	<i>Dépenses effectives au 1^{er} juillet 2017</i>	<i>Montant total des dépenses prévues pour 2017</i>
Chapitre 19 – Autres dépenses de personnel		
Gestion du projet	217 012	527 340
Total partiel (chapitre 19)	217 012	527 340
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)		
Conception parasismique	18 275	98 180
Étude de l'accessibilité	41 000	41 000
Système d'assurance qualité du projet	–	82 500
Total partiel (chapitre 33)	59 275	221 680
Total	276 287	749 020

72. On trouvera dans le tableau 3 une comparaison des dépenses prévues pour 2017 dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/71/333) et de celles présentées dans le présent rapport. Les principaux écarts sont récapitulés ci-après:

a) Une augmentation de 21 740 dollars est prévue au titre du chapitre 19 (gestion du projet), elle s'explique par les frais de voyage de deux fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Siège qui participeront à l'évaluation technique de la société de conseil principale. Il a été jugé nécessaire de les intégrer à l'équipe d'évaluation technique car personne sur place n'avait les capacités techniques et l'expérience voulues en matière de grands projets d'équipement de l'Organisation;

b) Aucune dépense ne sera nécessaire au titre des services de consultants pour l'examen par une tierce partie (75 000 dollars) et l'optimisation de l'espace de bureaux (150 000 dollars) puisque ces tâches relèvent désormais de la société de conseil principale;

c) Des dépenses de 41 000 dollars ont été engagées pour recruter deux consultants qui effectueront une étude de l'accessibilité conformément au paragraphe 7 de la section IV de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale;

d) Un montant total de 82 500 dollars est requis au titre du système d'assurance de la qualité du projet, qui permettra de définir des méthodes de gestion du projet propres à garantir la qualité, le respect des délais et le bon rapport coût-efficacité du projet;

e) La hausse des coûts précédemment estimée pour 2017 est incluse dans les dépenses effectives et prévues pour 2017; il est prévu que les crédits ouverts au titre du fonds de réserve pour 2017 ne seront pas utilisés et pourront être reportés en 2018, en application des dispositions du paragraphe 16 de la section IV de la résolution 71/272 de l'Assemblée générale.

Tableau 3
Révisions apportées au projet de dépenses pour 2017

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses approuvées pour 2017 (résolution 71/272 de l'Assemblée générale)</i> (a)	<i>Projet de dépenses révisé pour 2017</i> (b)	<i>Écart (c) = (a) - (b)</i>
Chapitre 19 - Autres dépenses de personnel			
Équipe de gestion du projet	505 600	527 340	(21 740)
Total (chapitre 19)	505 600	527 340	(21 740)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
Honoraires de consultants			
Conception parasismique	100 000	98 180	1 820
Examen par une tierce partie	75 000	-	75 000
Optimisation de l'espace de bureaux	150 000	-	150 000
Étude de l'accessibilité	-	41 000	(41 000)
Système d'assurance de la qualité du projet et formation	-	82 500	(82 500)
Total partiel (honoraires de consultants)	325 000	221 680-	103 320
Hausse des coûts	13 000	-	13 000
Provision pour imprévus	33 800	-	33 800
Total (chapitre 33)	371 800	221 680	150 120
Total	877 400	749 020	128 380

B. Ressources nécessaires pour 2018

73. Les ressources nécessaires pour 2018 sont indiquées aux tableaux 4 et 5.

Tableau 4
Ressources nécessaires pour 2018, par catégorie de dépenses

(En dollars des États-Unis)

1. Coûts commerciaux	2 139 000
2. Honoraires de consultants	731 304
3. Hausse des coûts	238 820
4. Provision pour imprévus	333 122
5. Gestion du projet	674 611
Total	4 116 857

Tableau 5
Ressources nécessaires pour 2018, par chapitre du budget et par objet de dépense

(En dollars des États.-Unis.)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant</i>
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)	Autres dépenses de personnel	674 611
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)	Coûts commerciaux et honoraires de consultants	3 442,246
Total		4 116,857

C. Ressources nécessaires pour 2019 et au-delà, hausse des coûts et provision pour imprévus

74. Sur l'avis d'un consultant spécialisé, une provision pour hausse des coûts a été ajoutée aux dépenses de construction et honoraires de consultants prévus, au taux de 4 % par an, sur la base d'une projection dérivée de données publiées concernant des hausses de coûts récentes. Le montant de référence est celui constaté en juillet 2017 et la hausse calculée est appliquée aux prévisions de dépenses annuelles jusqu'à ce que le projet soit confié aux exécutants.

75. Une étude quantitative complète du montant effectif à inscrire au fonds de réserve en fonction des risques évalués sera effectuée lorsque le cabinet indépendant de gestion des risques aura été sélectionné, ce qui devrait être fait en août 2017.

76. Aux fins du présent rapport, et conformément aux directives pour la gestion des projets de construction, la provision pour imprévus a été calculée selon la même méthode que dans le rapport précédent, à savoir la méthode traditionnelle du pourcentage fondée sur l'expérience tirée de projets analogues et d'autres variables pouvant influencer sur l'exactitude des estimations de coût du projet, en particulier aux premiers stades de la planification, notamment en ce qui concerne sa taille, sa complexité et son emplacement. Étant donné que le projet porte sur la rénovation d'un immeuble occupé, des situations imprévues amèneront très probablement à en modifier le plan d'exécution. Aux fins de la planification, en attendant que le cabinet indépendant de gestion des risques soit sélectionné, une provision pour imprévus de 10 % du montant estimatif du coût de la construction, honoraires de consultants compris, a été incluse. Les provisions pour imprévus révisées chaque année en fonction des risques seront incluses dans le prochain rapport du Secrétaire général.

77. Les provisions pour imprévus peuvent être reportées, comme indiqué au paragraphe 16 de la section IV de la résolution 71/272, dans lequel l'Assemblée générale a réaffirmé que les montants des fonds de réserve non utilisés pouvaient être reportés d'une année sur l'autre et réaffectés à mesure que de nouveaux risques apparaissent et que d'autres disparaissent, conformément aux meilleures pratiques du secteur, et que tous les montants inutilisés des fonds de réserve seraient restitués aux États Membres une fois le projet terminé.

V. Prochaines étapes

78. Les mesures à prendre au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Commencement de la conception avec la société de conseil principale;
- b) Commencement de la gestion du changement et de la communication au sujet des stratégies concernant les locaux transitoires et la gestion souple de l'espace de travail, notamment des mesures qui seront prises comme suite aux résultats de l'étude sur l'utilisation de l'espace;
- c) Examen des recommandations de la société de conseil principale et mise au point d'une méthode de construction;
- d) Mise à jour des dépenses du projet compte tenu des conclusions et recommandations de la société de conseil principale et de la méthode retenue;
- e) Élaboration d'une méthode concernant les réinstallations et les locaux transitoires, fondée sur les conclusions et recommandations de la société de conseil principale; ajustement des passations de marché en fonction de la méthode établie;
- f) Recrutement de membres de l'équipe de gestion du projet prévu pour 2018, notamment d'un architecte et responsable de la planification des locaux (P-3) et d'un ingénieur du bâtiment spécialisé en mécanique, électricité et plomberie (administrateur recruté sur le plan national)

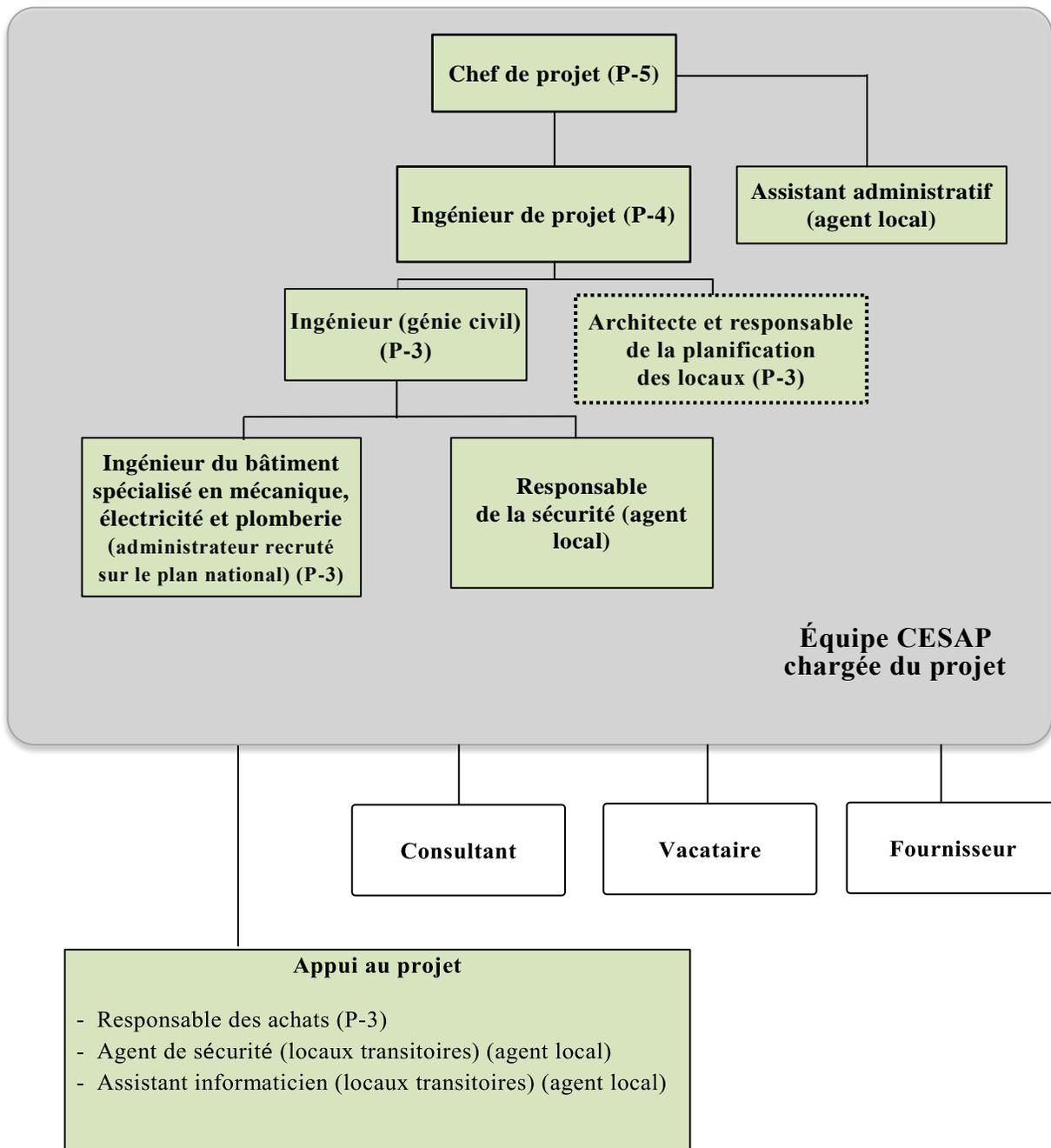
VI. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

79. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) **Prendre note des progrès accomplis depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général;**
- b) **Prendre note du plan révisé des dépenses du projet;**
- c) **Approuver la création de deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) à compter du 1^{er} janvier 2018 au sein de l'équipe spéciale de gestion du projet, au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019;**
- d) **Ouvrir un crédit de 4 116 857 dollars au titre du projet pour 2018, dont 674 611 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 3 442 246 au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui sera imputé sur le fonds de réserve.**

Annexe I

Équipe CESAP chargée du projet



Annexe II

Plan des dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)

	Phase			2-4	5	5	5	5	6	Total
	Année	2017 ^a	2017 ^b	2017 ^c	2018 ^c	2019 ^c	2020 ^c	2021 ^c	2022 ^c	
1. Coûts commerciaux				2,139	6,155	4,988	8,607	2,926		24,816
Honoraires de consultants	0,325	0,059	0,222	0,731	0,392	0,301	0,582	0,142		2,370
2.1 Conception parasismique	0,100	0,018	0,098							0,098
2.2 Cabinet indépendant de gestion des risques ^d				0,051	0,051	0,039	0,075	0,018		0,233
2.3 Société de conseil principale ^e				0,656	0,341	0,263	0,507	0,123		1,890
2.4 Consultants en accessibilité		0,041	0,041							0,041
2.5 Système d'assurance qualité du projet			0,083	0,025						0,108
3. Hausse des coûts ^f	0,013			0,239	0,817	0,899	1,991	0,814		4,760
4. Provision pour imprévus	0,034			0,333	0,736	0,619	1,118	0,388		3,195
5. Gestion du projet	0,506	0,217	0,527	0,675	0,696	0,916	0,916	0,916	0,232	4,879
Total	0,877	0,276	0,749	4,117	8,796	7,724	13,215	5,187	0,232	40,019

^a Dépenses approuvées par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272.

^b Dépenses calculées sur la base de l'examen en cours et des engagements au 1^{er} juillet 2017.

^c Prévission.

^d Dépenses prévues pour le cabinet indépendant de gestion des risques qui sera engagé par le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs du Bureau des services centraux d'appui, partagées à 50 % avec le projet Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique.

^e Le budget prévu pour la société de conseil principale correspond au montant combiné des catégories de dépenses des services de conception et de gestion des travaux de construction. Il a été comptabilisé au même niveau que dans le rapport précédent (A/71/333). Au 1^{er} juillet 2017, le dossier de passation de marché de la société de conseil principale se trouvait à la Division des achats du Bureau des services centraux d'appui et au Comité des marchés du Siège.

^f Hausse des coûts estimée à un taux annuel de 4 %.